

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Isabelle Freymond et consorts (16_MOT_082) Négociations du Conseil fédéral aux accords sur le "Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement" (TTIP ou TAFTA en anglais) ainsi que sur les "Accords sur le Commerce des Services" (ACS ou TISA en anglais). Les lourdes conséquences sociales, économiques et environnementales poussent le canton de Vaud à se positionner comme "hors zone TTIP-TAFTA/ACS-TISA

et

Résolution de la commission thématique des affaires extérieures sur TISA et TAFTA

1. PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à trois reprises pour traiter de l'objet cité sous rubrique, le 14 juin 2016, le 6 septembre 2016 et le 11 octobre 2016 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne. Elle était composée de Mmes Amélie Cherbuin, Laurence Cretegny, Alette Rey-Marion, Claire Richard ainsi que de MM. Dominique-Richard Bonny, Philippe Clivaz, José Durussel, Christian Kunze, Denis-Olivier Maillefer, Axel Marion, Yvan Pahud, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez, Andreas Wüthrich et Raphaël Mahaim (président rapporteur soussigné). Mme Isabelle Freymond, auteure de la motion, a participé avec voix consultative aux séances des 14 juin et 6 septembre 2016.

Remplacements : le 14 juin, M. Manuel Donzé a remplacé M. Axel Marion excusé ; le 6 septembre, MM. Alexandre Rydlo et Jean-Luc Bezençon ont respectivement remplacé MM. Nicolas Rochat Fernandez et Jacques Perrin excusés, et le 11 octobre, Mme Muriel Thalmann a remplacé M. Philippe Clivaz.

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du département de l'économie et du sport (DECS) a participé à la séance du 14 juin 2016, accompagné de Mme Andréane Jordan Meier, secrétaire générale du DECS.

La commission a procédé à quatre auditions.

Lors de la première séance du 14 juin 2016, la commission a auditionné :

- M. Philippe Gumy, responsable de la communication à la CVCI.
- Mme Isolda Agazzi, experte en commerce international auprès d'Alliance Sud.

A l'occasion de la deuxième séance et sur suggestion du Conseiller d'Etat Philippe Leuba, la commission a procédé à l'audition de deux responsables des négociations des accords de libre-échange au sein du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) :

- M. Steve Kummer, responsable du dossier TISA.
- Mme Christelle Boillat, responsable du dossier TTIP.

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. PRESENTATION DES ENJEUX

La commission a été saisie d'une motion déposée par Isabelle Freymond et consorts et demandant en substance au canton de Vaud de se déclarer « hors zone TISA / TAFTA (TTIP) ». La commission a dans un premier temps, et notamment grâce aux auditions, tenté d'en savoir davantage sur ces deux projets de traités et sur l'état d'avancement des négociations y relatives.

Pour mémoire, le **TISA** (Accord sur le commerce des services) est une initiative de quelques membres de l'OMC visant à négocier un accord plurilatéral sur le commerce des services. L'idée d'un accord sur le commerce des services a été lancée par les Etats-Unis. Depuis février 2012 un groupe de membres de l'OMC se réunit de manière régulière à Genève sous la conduite conjointe des USA, de l'Australie et de l'Union Européenne. Dès le début, la Suisse participe activement aux travaux. En 2013, les participants aux négociations sont convenus que le texte de l'accord était suffisamment mûr et qu'il était possible de procéder à un échange d'offres initiales. On en est maintenant à la deuxième offre révisée de la Suisse, soumise le 21 octobre 2016. L'offre définitive doit être préparée considérant les derniers résultats des négociations. A ce stade, le SECO ignore encore si la ratification de TISA sera soumise à référendum en Suisse.

L'accord cadre contient des règles horizontales s'appliquant à tous les secteurs des services. Parmi les règles suscitant le plus de craintes, on trouve les clauses dites de Rochet ou de gel : si une loi, une ordonnance ou une mesure devient plus libérale dans le futur, la clause de rochet ne permettrait plus de revenir à la situation antérieure. En plus de l'accord cadre, le TISA contient un bon nombre d'annexes qui traitent de secteurs ou de thèmes spécifiques et complètent ainsi les règles horizontales. À titre d'exemple, il y a des annexes relatives aux services financiers, aux services de télécommunication, au commerce électronique, aux services de transport, de logistique et aux professions libérales.

Le **TAFTA**, qui signifie «traité de libre-échange transatlantique», ou TTIP, qui correspond à «Transatlantic Trade and Investment Partnership» vise à créer la plus grande zone de libre-échange du monde par une réduction des droits de douane et une harmonisation des réglementations entre l'Europe et les États-Unis. Les négociations sont organisées autour de trois piliers :

- la libéralisation de l'accès aux marchés dans tous les domaines, que cela soit le commerce des marchandises, les services, les marchés publics et les divers aspects douaniers pour faciliter le commerce entre les pays ;
- la coopération réglementaire afin de faciliter les procédures et diminuer ainsi les coûts pour les entreprises ;
- les règles convergentes par exemple dans les domaines de la protection des investissements, le commerce et le développement durable (cohérence entre économie, droit des travailleurs et aspects environnementaux).

Les négociations ont commencé en 2013 et depuis lors 14 tours de négociations ont eu lieu. Bien qu'initialement les parties aient réaffirmé leur volonté de terminer les négociations d'ici fin 2016, le processus a été ralenti par divers événements de politique interne ou internationale, dont en particulier l'élection de Donald Trump aux États-Unis. Si le nouveau président a déjà signé un décret de retrait du Traité de libre-échange transpacifique (TPP), il n'a pas encore annoncé officiellement l'arrêt des négociations sur TAFTA à ce jour. La plupart des observateurs prédisent toutefois une interruption prochaine du processus.

La Suisse n'est pas partie aux négociations. Elle fait uniquement valoir ses intérêts par ses contacts avec l'Union européenne ou directement auprès des États-Unis. Un accord entre l'UE et les USA créera, selon le SECO, probablement une situation de discrimination pour les entreprises suisses surtout sur le marché américain où l'UE aurait un accès plus favorable. Sur le marché européen, il faudrait faire face à une concurrence accrue vis-à-vis des produits et services venant des États-Unis. Les conséquences pour la Suisse dépendent fortement du résultat des négociations finales qui seraient conduites entre l'UE et les USA.

Parmi les inquiétudes suscitées par le projet de TAFTA, on peut citer la libéralisation dans le domaine agricole, l'harmonisation des règles applicables dans le domaine sanitaire par exemple, le mécanisme

de règlement des différends mis en place pour les investisseurs (tribunaux arbitraux privés en lieu et place des tribunaux étatiques), affaiblissement de l'interdiction des organismes génétiquement modifiés, généralisation de l'accord à tous les échelons étatiques (cantons et communes), etc. Pour tenir compte de ces craintes, exprimées depuis quelques temps par la société civile en particulier en Europe, les négociateurs de l'UE tentent de prévoir des réserves et exceptions pour les domaines sensibles.

Si tous les députés de la commission partagent, à des degrés divers, les inquiétudes exposées plus haut au sujet de ces deux traités, certains se montrent plus critiques que d'autres envers la relative opacité qui entoure les négociations conduites au sujet de ces traités et les difficultés à anticiper leurs conséquences potentielles pour la Suisse. Certains membres de la commission considèrent en effet comme admissible et compréhensible que les négociations se déroulent de façon secrète, au moins en partie.

3. RETRAIT DE LA MOTION FREYMOND ET RESOLUTION DE LA COMMISSION

Dès le début de la discussion, il est apparu que la motion d'Isabelle Freymond et consorts n'était probablement pas l'instrument parlementaire adéquat pour obtenir le résultat recherché. La motion demande en effet au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil un projet de loi, ce qui ne saurait être pertinent en l'espèce, en particulier vu le fait que les négociations sont toujours en cours à propos des deux traités et que ces deux dossiers sont de la compétence de la Confédération.

Afin de privilégier le débat de fond et l'obtention d'un résultat politiquement significatif dans le canton de Vaud, la missionnaire accepte de retirer sa motion et soumet à la commission un projet de résolution ayant la teneur suivante :

« Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'informer le Conseil fédéral du positionnement du canton de Vaud « hors zone TTIP-TAFTA/ACS-TISA ».

Les députés de la commission sont partagés au sujet de ce texte de résolution. Certains partagent le souhait de la députée Freymond de marquer par cette résolution un signal de refus net des accords TISA et TAFTA en terre vaudoise, signal à la portée symbolique et politique forte. D'autres députés refusent de soutenir une telle résolution considérée comme simpliste et déclamatoire, donc contre-productive, dès lors que les contours des accords finaux ne sont pas encore connus.

La commission estime que pour un tel sujet d'importance, il peut valoir la peine de parler d'une seule et même voix afin d'exprimer les inquiétudes vaudoises. Par conséquent, la commission décide de déposer en son nom une résolution plus nuancée susceptible de convaincre tous ses membres. C'est ainsi que le texte de résolution suivant est soumis à la commission :

« Le Grand Conseil exprime sa vive préoccupation concernant la négociation des accords TISA et TAFTA et invite le Conseil d'Etat à prendre auprès de la Confédération toutes les mesures utiles pour protéger le Canton de leurs potentiels effets négatifs sur les plans sociaux, économiques et écologiques, notamment sur des secteurs clés comme l'agriculture et les services publics. »

Dans le cadre de la discussion, deux amendements sont proposés à ce projet de résolution :

« ...pour protéger le Canton de leurs ~~potentiels~~ effets négatifs... ».

« ... notamment sur les PME et des secteurs clés comme l'agriculture, les services publics ».

Ces deux amendements sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

Au final, le texte de la résolution que la commission souhaite endosser est le suivant :

« Le Grand Conseil exprime sa vive préoccupation concernant la négociation des accords TISA et TAFTA et invite le Conseil d'Etat à prendre auprès de la Confédération toutes les mesures utiles pour protéger le Canton de leurs effets négatifs sur les plans sociaux, économiques et écologiques, notamment sur les PME et des secteurs clés comme l'agriculture et les services publics. »

Cette résolution sera déposée par la commission des affaires extérieures. Ce dépôt ne fait évidemment pas obstacle au dépôt par la députée Isabelle Freymond de sa résolution initiale, qui sera alors

simultanément portée à l'ordre du jour du Grand Conseil. La députée Isabelle Freymond dispose également de la possibilité de proposer, lors des débats en plénum, un amendement à la résolution de la commission visant à revenir à sa formulation initiale. Les membres de la commission soutenant cette résolution initiale plus incisive pourront exprimer leur soutien à ce moment.

4. VOTES DE LA COMMISSION

La commission thématique des affaires extérieures soutient le dépôt, par la commission, de la résolution ci-après à l'unanimité moins une abstention :

« Le Grand Conseil exprime sa vive préoccupation concernant la négociation des accords TISA et TAFTA et invite le Conseil d'Etat à prendre auprès de la Confédération toutes les mesures utiles pour protéger le Canton de leurs effets négatifs sur les plans sociaux, économiques et écologiques, notamment sur les PME et des secteurs clés comme l'agriculture et les services publics. »

La motion Isabelle Freymond et consorts (16_MOT_082) n'ayant pas été formellement retirée à ce stade, la commission vote également sur sa prise en considération :

Compte tenu du dépôt de la résolution susmentionnée, la commission thématique des affaires extérieures recommande de ne pas prendre en considération la motion Isabelle Freymond et consorts (16_MOT_082), par 6 voix contre et 7 abstentions.

Pampigny, le 12 mars 2017

Le rapporteur :
(Signé) Raphaël Mahaim